

La science française /
Exposition universelle et
internationale de San
Francisco ; [préface par
Lucien Poincaré]

Exposition internationale (1915 ; San Francisco, Calif.). La science française / Exposition universelle et internationale de San Francisco ; [préface par Lucien Poincaré]. 1915.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

LES SCIENCES ÉCONOMIQUES

I. — LES ORIGINES

C'EST en Angleterre que l'Économie politique a grandi et qu'elle a reçu sa forme classique, mais elle ne doit pas oublier que c'est en France qu'elle est née.

C'est bien en France que se trouvent ses origines, et même à un triple point de vue.

Premièrement, c'est là qu'elle a été baptisée et a reçu le nom qu'elle a toujours gardé depuis lors, car, si critiquable qu'il puisse être à certains égards, on n'a pas trouvé mieux pour le remplacer. Le premier livre qui ait porté pour titre *Économie politique* était en effet d'un huguenot français, Antoine DE MONTCHRÉTIEN, et parut en 1615.

Secondement, c'est en France que l'Économie politique a été, pour la première fois, présentée comme une « science », c'est-à-dire comme un ensemble de faits dépendant les uns des autres et liés entre eux par des rapports nécessaires, qui sont des lois. C'est au milieu du XVIII^e siècle que cette conception fut appliquée aux faits de l'ordre économique par un groupe de Français connus dans l'histoire sous le nom de *Physiocrates*, mais qui s'appelaient plutôt entre eux les *Économistes*. Il existe, disaient-ils, un ordre naturel des choses : l'objet de la science c'est de le découvrir, et le secret du bonheur c'est de s'y conformer.

Assurément cette conception optimiste et providentielle n'est plus acceptée aujourd'hui : elle n'en a pas moins été le point de départ de la croyance aux lois naturelles et

le fondement du principe du « laisser faire » caractéristique de l'école classique.

Les principaux livres des Physiocrates sont antérieurs de plusieurs années au livre immortel d'Adam Smith qui date, on le sait, de 1776. C'est ainsi que le livre fondamental, le *Tableau économique* du D^r QUESNAY, est de 1758 ; le livre de son plus illustre disciple, TURGOT (plus tard ministre de Louis XVI), *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, est de 1766 ; et l'exposé le plus complet du système, *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, de MERCIER DE LA RIVIÈRE, a paru en 1767. Au reste, Adam Smith n'a pas hésité à reconnaître ce qu'il devait aux Physiocrates et il a même déclaré qu'il aurait dédié son livre à QUESNAY si celui-ci ne fût décédé trois ans avant sa publication (1).

A la même date que le livre d'Adam Smith parut un livre français, qui ne venait point de l'école des Physiocrates, mais avait pour auteur un homme plus connu comme philosophe que comme économiste, CONDILLAC. Quoique ce livre sur *le Commerce et le Gouvernement considérés relativement l'un à l'autre* soit resté presque ignoré, il mérite d'être retenu, car on y trouve pour la première fois cette analyse psychologique de la valeur qui devait se développer, un siècle plus tard, sous la forme de la fameuse théorie de l'utilité finale.

Troisièmement, c'est en France qu'a paru le premier « Traité » d'Économie politique, au sens propre de ce mot, c'est-à-dire un exposé complet de la science, sous une forme méthodique, avec la nomenclature et la classification telles qu'elles ont été reproduites, sans beaucoup de variantes, dans les innombrables traités parus depuis lors. Nous voulons parler du *Traité d'Économie politique* de J.-B. SAY (1803). Très inférieur au livre d'Adam Smith comme originalité et profondeur de pensées, il lui est très supérieur par

(1) Un siècle plus tard, un auteur célèbre en Amérique, Henri GEORGE, leur a dédié son livre *Protection or Free Trade*. Il voyait dans les Physiocrates les inventeurs du « système de l'impôt unique » (*Single tax system*), qui, comme on le sait, est pour lui la clé de la question sociale.

l'ordre et la clarté de l'exposition. Aussi a-t-il servi de modèle à tous les manuels d'Économie politique de toute langue pendant un siècle. La division traditionnelle des matières — production, circulation, distribution — la définition de l'entrepreneur en tant que personnage distinct du capitaliste, la théorie des débouchés, etc., tout cela date de J.-B. SAY.

II. — LA LUTTE CONTRE LE SOCIALISME

Durant la première moitié du XIX^e siècle ce ne sont plus les économistes mais les socialistes qui jouent les premiers rôles : SAINT-SIMON, FOURIER, LOUIS BLANC et PROUDHON, pour ne citer que ces quatre, au milieu de beaucoup d'autres.

Leurs livres — *l'Association domestique et agricole*, de Fourier (1822); *Doctrine de Saint-Simon*, par son disciple Bazard (1831); *Qu'est-ce que la propriété?* de Proudhon (1840); *l'Organisation du travail*, de Louis Blanc (1841) — eurent un très grand retentissement, non seulement en France mais à l'étranger. Et il n'est pas exagéré de dire que de même que les Physiocrates sont les vrais pères de la science économique, ceux-ci le furent du socialisme moderne. Du reste, les socialistes allemands eux-mêmes reconnaissent tout ce que le socialisme doit à la France. Il est vrai que depuis l'avènement du socialisme marxiste, qui s'est attribué le titre de « socialisme scientifique », on qualifie généralement le socialisme français de « socialisme utopique ». Mais pourquoi? Parce qu'au lieu de se placer au point de vue du « matérialisme historique » il s'inspirait d'un idéal de justice, parce qu'au lieu de chercher dans la lutte des classes le moyen de réaliser la révolution sociale, il comptait sur l'association libre des bonnes volontés. Sans doute, ce programme peut contenir une part de chimère, mais on y reviendra le jour où le marxisme aura perdu de son crédit.

Au reste, les socialistes français de la première partie du dernier siècle ne se sont pas bornés à de généreuses et

éloquentes revendications sociales, ils ont apporté des contributions positives qui resteront : — soit que, par leurs critiques de la propriété et de l'hérédité, comme les saint-simoniens, ils aient rendu à la science économique le service de l'obliger à vérifier à nouveau ses doctrines ; — soit que par leurs anticipations, comme Fourier, ils aient ouvert la voie au mouvement coopératif sous sa double forme, coopérative de consommation et de production ; — soit que, avec Louis Blanc, ils aient inauguré l'intervention de l'État pour protéger la classe ouvrière ; — soit que, avec Proudhon, ils aient dégagé l'idée d'une plus-value engendrée par le travail collectif et qui devrait revenir au travailleur, idée qui est devenue le noyau de la doctrine marxiste.

Au cours de cette période d'un demi-siècle, les économistes français ont été absorbés tout entiers par la lutte contre le socialisme et aussi contre le protectionnisme. Faire de la polémique est une mauvaise condition pour faire de la bonne science, car alors on est naturellement entraîné à chercher moins ce qui est vrai que ce qui peut servir la cause qu'on défend. C'est là peut-être ce qui peut expliquer la stérilité de la littérature économique française durant cette période (1). Elle finit cependant par donner, au milieu du siècle, un beau fruit, un livre qui est vraiment le livre type de l'école économique française, avec ses qualités comme avec ses défauts, *les Harmonies économiques* (1849). C'est une argumentation passionnée contre les deux grands adversaires que je viens de nommer, le socialisme et le protectionnisme : c'est un acte de foi, renouvelé des Physiocrates, dans l'existence des lois naturelles et providentielles, lois supérieures à toutes celles que les hommes pourront imaginer et auxquelles ils ne sauraient mieux faire que se confier.

On sait que l'effort de BASTIAT a échoué, le socialisme et le protectionnisme n'ayant fait que prospérer depuis lors, et

(1) Nous avons le regret, en effet, de ne pouvoir revendiquer pour la science économique française un homme de premier ordre, SISMONDI. Il était de Genève et y vécut. Ses *Nouveaux Principes d'Économie politique* sont de 1819...



JEAN-BAPTISTE SAY (1767-1832)

en conséquence, Bastiat a partagé le sort de tous les vaincus qui est d'être sévèrement jugé. Cette sévérité est excessive. Si le livre des *Harmonies* s'est trouvé justement discrédité par ses tendances finalistes et apologétiques, il n'en contient pas moins des idées neuves et belles auxquelles on revient aujourd'hui, notamment celle de la solidarité des intérêts et celle de l'importance sociale du consommateur, tant au point de vue de sa puissance que de sa responsabilité.

III. — LA SÉPARATION PAR ÉCOLES

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le socialisme français ne trouva plus de chefs d'école : il se borna à enseigner la doctrine collectiviste marxiste, tout en la tempérant par une certaine dose du vieil idéalisme socialiste français. Il n'a donné que peu d'œuvres originales. Les *Études socialistes* du grand orateur politique JAURÈS (1901) peuvent être citées comme livre type de la production de cette époque.

Les économistes se trouvent ainsi quasi relevés de la longue lutte qu'ils soutenaient contre le socialisme depuis un demi-siècle. Mais il en résulte cette conséquence assez curieuse que, n'ayant plus à faire bloc contre l'ennemi, ils se démembrent en nombreuses écoles qui vont se détacher l'une après l'autre du vieux tronc.

La première fut celle de LE PLAY : elle date de la publication du livre de cet auteur, *la Réforme sociale*, de 1864. Mais neuf ans auparavant (1855), Le Play avait publié un grand ouvrage, *les Ouvriers européens*, où fut employé pour la première fois ce précieux instrument d'observation qui est « la monographie des familles ouvrières ». La réforme sociale enseignée par Le Play, n'était, à ce qu'il croyait, que le résultat de cette méthode d'observation. Elle n'avait d'ailleurs rien de révolutionnaire, mais consistait, au contraire, dans un retour au principe de la morale et de la religion et même, dit Le Play, à l'antique loi du Décalogue.

L'École de Le Play a engendré à son tour une autre école qui s'est constituée séparément sous le nom d'École

de la Science sociale avec une méthode de classification et une nomenclature spéciale. Elle a eu pour fondateur M. Demolins (auteur d'un livre sur *la Supériorité des Anglo-Saxons* qui a fait quelque bruit) et a produit quelques livres excellents, ceux de MM. Bureau, de Rousiers, Martin Saint-Léon, dont on trouvera les titres dans la Bibliographie.

En 1874 parut un livre qui aurait pu ouvrir aussi la voie à une école nouvelle, mais qui n'eût pas la même fortune. C'est le traité d'*Économie politique pure* du professeur WALRAS. Ce n'était pas, à vrai dire, le premier livre qui eût employé comme méthode les mathématiques, car c'est à un autre auteur français que revient, sans contestation, le droit de priorité, à COURNOT, dans un livre publié déjà en 1838 : *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*. Si nous ne l'avons pas mentionné à sa date, c'est que le livre était resté absolument ignoré jusqu'au jour où un économiste anglais, Stanley Jevons, le découvrit et lui restitua la place qu'il devait occuper dans l'histoire des doctrines. Le livre de Walras n'eut guère un meilleur sort, en France tout au moins : d'abord parce qu'il fut publié à Lausanne où l'auteur était professeur (ce qui même l'a fait classer parfois parmi les économistes suisses) et aussi parce que les Français paraissent avoir peu de goût pour l'application de l'algèbre à l'Économie politique, de même que pour les théories autrichiennes de « l'utilité finale ». Mais à l'étranger Walras a trouvé des disciples enthousiastes et sa théorie de « l'équilibre économique » est admise comme acquisition définitive pour la science.

Le socialisme d'État, qui avait rallié en Allemagne presque tous les économistes, a eu moins de succès en France. Cependant, nous verrons tout à l'heure qu'il a pris une certaine place dans l'enseignement des Facultés de droit, comme aussi dans les programmes des partis politiques, mais en s'habillant à la française, c'est-à-dire en se présentant non sous la forme coercitive, administrative et bureaucratique du *Katheder Socialismus*, mais sous celle de l'aide mutuelle par la solidarité, solidarité pratiquée de préférence par le moyen de l'association, et, à défaut seu-

lement, par l'intervention de l'État. Les origines du solidarisme théorique en France sont assez anciennes, mais c'est grâce à un petit livre de M. Léon BOURGEOIS (*la Solidarité*, 1894) qu'il a pénétré dans le public. Cette doctrine a été maintes fois évoquée lors de la préparation des lois d'assurances ouvrières et d'assistance sociale. Elle a, par contre, été fréquemment et vivement attaquée par l'École libérale individualiste.

A ces diverses écoles il faudrait encore ajouter celle du Christianisme social, soit catholique, soit même protestant, qui s'est manifestée moins par la publication de livres originaux que par un généreux mouvement d'activité sociale, par des congrès et par l'organisation de la lutte contre tous les fléaux sociaux — alcoolisme, prostitution, néo-malthusianisme, *sweating system*, etc...

Malgré toutes ces défections, l'École libérale, qui continue les traditions de l'École classique, est restée la plus puissante en France et elle y a conservé beaucoup plus d'autorité que dans tout autre pays. Elle a pour organe le *Journal des Économistes* (la doyenne des revues d'Économie politique, car elle a été fondée en 1842 tandis que la plus ancienne des revues économistes allemandes, celle de Tübingen, ne date que de 1844), qui a été dirigée pendant très longtemps par M. DE MOLINARI (1) et, après lui, par M. Yves GUYOT, qui est aujourd'hui le représentant le plus pur du libéralisme économique.

Elle continue à défendre avec ardeur l'ordre économique, en réfutant non seulement les attaques des socialistes, mais même les doctrines dites classiques qui risquent de compromettre la foi dans l'amélioration spontanée des conditions de vie des masses — telles que celles de la rente, de la population ou du salaire — et par là elle maintient sa filiation avec les Physiocrates et avec Bastiat. Elle fait cependant une place un peu plus large qu'autrefois, quoique

(1) M. de Molinari a laissé des livres très remarquables mais que nous n'avons pas à faire figurer dans cet exposé, car G. de Molinari était de nationalité belge, quoique à vrai dire il ait passé la plus grande partie de sa vie à Paris.

avec non moins de défiance, à l'intervention de l'État ; et elle tend à rejeter de plus en plus la méthode déductive pour faire une plus large place à l'observation des faits.

Tels sont les caractères marquants des productions de cette école. On les retrouve notamment dans l'œuvre si considérable et si connue de M. Paul LEROY-BEAULIEU, comme aussi dans le grand traité, de date plus récente, de M. COLSON.

La France a eu, de tout temps, de grands financiers. Sans remonter trop loin, nous trouvons les plus connus parmi les économistes de l'École libérale. Citons seulement Léon SAY, qui fut non seulement économiste, mais ministre des Finances et a fait, entr'autres livres sur les finances, un admirable rapport sur le paiement de l'indemnité de guerre de 5 milliards à l'Allemagne à la suite de la guerre de 1870. Et nous retrouvons ici M. Paul Leroy-Beaulieu : son *Traité de la Science financière* est même, de tous ses livres, celui qui a obtenu le plus grand et le plus légitime succès.

On a souvent reproché à l'Économie politique française d'avoir négligé l'histoire économique, j'entends, non l'histoire des doctrines qu'elle a au contraire cultivée avec prédilection, mais l'histoire des faits et des institutions. Ce reproche est assez fondé, surtout pour les économistes de la génération précédente. Cependant on peut citer un économiste appartenant à l'École libérale, LEVASSEUR, qui a consacré une longue vie à des travaux historiques de grande valeur : *Histoire des classes ouvrières* (1867) ; *Histoire de la population française* ; *Histoire du commerce de la France*. La première surtout est un véritable monument.

IV. — L'ÉCONOMIE POLITIQUE DANS LES UNIVERSITÉS

Il est à remarquer qu'aucun des économistes dont nous venons de citer les noms n'appartenait aux Universités. C'est un trait qui vaut la peine d'être noté, car il est particulier à l'histoire de la littérature économique en France.

Il s'explique par cette raison que l'enseignement de l'Économie politique n'a été introduit dans les Universités françaises (et seulement dans les Facultés de droit) qu'à une date relativement récente, en 1878. Les cours nouvellement créés furent confiés à de jeunes professeurs de droit, qui durent, au préalable, apprendre la science qu'ils étaient chargés d'enseigner. Mais ils l'apprirent très bien et y apportèrent même un esprit plus affranchi de toute tradition et de toute tendance apologétique.

Les effets de cette création ne se firent pas attendre, car tout de suite l'un des nouveaux professeurs publia son cours; c'était M. CAUWÈS, professeur à la Faculté de droit de Paris. Et comme le protectionnisme s'y trouvait réhabilité et l'intervention de l'État préconisée en maints domaines, le scandale fut grand dans les rangs des économistes de l'École libérale.

La doctrine interventionniste recruta de chaleureux adhérents dans les Facultés de droit; et elle trouva, un peu plus tard, en 1900, une réalisation pratique dans la création de « l'Association pour la protection légale des travailleurs », dont un autre professeur à la Faculté de droit de Paris, M. Raoul JAY, est encore, à ce jour, le très actif secrétaire.

Cependant, il ne serait pas exact de dire que la doctrine nationaliste s'est généralisée dans l'enseignement des Facultés de droit. Toutes les doctrines s'y trouvent représentées, depuis celle de l'École libérale jusqu'à celle du socialisme dit « juridique ». La plupart des professeurs ont publié leurs cours, sous la forme de traités généraux d'Économie politique, tels MM. VILLEY, BROUILHET, PERREAU, et l'auteur de cette notice. Il en est qui soutiennent honorablement à l'étranger la concurrence des traités des professeurs allemands. L'un de ces traités a été traduit dans presque toutes les langues et est employé comme « text-book » dans un grand nombre d'Universités des pays étrangers, y compris quelques-unes des deux Amériques.

D'ailleurs les professeurs-économistes des Facultés de droit ne se sont pas bornés à faire œuvre de vulgarisation en publiant des traités généraux destinés surtout aux

étudiants : on leur doit aussi des travaux originaux sur des questions très variées, et le nombre de ces travaux est destiné à croître car, comme nous venons de l'expliquer, l'enseignement de l'Économie politique dans nos Universités est de date récente.

On trouvera dans la Bibliographie les titres de quelques-uns de ces livres, choisis parmi ceux de date récente : la plupart de leurs auteurs sont encore au début de leur production scientifique, ce qui permet d'attendre d'eux beaucoup plus encore.

Et ce n'est pas seulement par leurs œuvres propres que ces professeurs commencent à enrichir la littérature économique française : c'est aussi par celles de leurs élèves. Sur les 300 thèses de doctorat économique, ou même un peu plus, qui sont soutenues annuellement dans les Facultés de droit de France, dont les 9/10^e à Paris, s'il en est un trop grand nombre de médiocres, il en est quelques-unes de tout premier ordre et qui, publiées en forme de livres, classent déjà leurs auteurs parmi les maîtres. On trouvera dans l'Appendice bibliographique quelques-uns de ces livres qui ont paru d'abord comme thèses, ceux de MM. AUPETIT, LAVERGNE, BONCOUR, LESCURE, GEMAHLING, ROUSSIN, DEPITRE, GRANIER, ces deux derniers tués à l'ennemi. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres ; cette jeune génération, quoique déjà décimée par la guerre, promet à la littérature économique française un avenir digne de ses illustres origines.

En attendant, cet exposé sommaire de la littérature économique française, si rapide et si incomplet qu'il soit, suffira à montrer aux étudiants américains qui voudraient venir étudier l'Économie politique en France, que les moyens d'instruction ne leur feront pas défaut. Et même la multiplicité d'écoles qui caractérise la littérature économique française, quoique à certains égards elle risque d'enrayer les progrès de la science par des polémiques stériles, ne laisse pas que d'offrir aux regards de l'étranger un spectacle aussi varié que suggestif.

Chacune de ces écoles, en effet, a créé pour les besoins

de sa propagande une société : chacune édite une revue, organise des congrès, et le plus souvent, publie une bibliothèque, une série de livres écrits en conformité avec son programme. Et ces luttes d'idées donnent au mouvement économique plus de vie que dans les autres pays où l'enseignement de cette science est plus unitaire et plus discipliné. Aussi, parmi les 1 500 étudiants de nationalité étrangère qui sont inscrits dans les Facultés de droit françaises, il en est peu qui ne suivent pas les cours d'Économie politique.

Charles GIDE.

BIBLIOGRAPHIE

- A. DE MONTCHRÉTIEN. — *Traicté de l'Économie politique*, in-4°. Rouen, 1615.
- QUESNAY. — *Tableau économique*, in-4°. Imprimé au château de Versailles, 1758.
- TURGOT. — *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, in-12. 1766.
- LE MERCIER DE LA RIVIÈRE. — *Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, in-4°. Londres, 1767.
- CONDILLAC. — *Le Commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*, in-12. Amsterdam et Paris, 1776.
- J.-B. SAY. — *Traité d'Économie politique*, 2 vol. in-8°. Paris, Déterville, 1803.
- C. FOURIER. — *Traité de l'association domestique agricole*, 2 vol. in-8°. Paris et Besançon, Bossange, 1822.
— **Œuvres choisies*, avec introduction par Ch. Gide, in-18. Paris, Guillaumin, 1890.
- PROUDHON. — *Qu'est-ce que la propriété* : 1^{er} Mémoire, in-12. Paris, Brocard, 1840. — 2^e Mémoire, in-18. Paris, Prévot, 1840.
— **Les Contradictions économiques*, 2 vol. in-8°. Paris, Guillaumin, 1846.
— **De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, 3 vol. in-12. Paris, Garnier, 1858.